

## CTL du 29/09/2015

### A l'ordre du jour : la réforme territoriale et son inévitable conséquence sur nos emplois

La Direction était accompagnée d'un expert, le Directeur de projet placé auprès du préfet préfigurateur

Le Directeur des Finances publiques a indiqué que la réforme impacte peu l'organisation de la DGFIP dans la mesure où les missions sont organisées pour l'essentiel à l'échelon départemental. Dans ce cadre la DRFIP Languedoc Roussillon deviendra une DDFIP. La DRFIP née de cette réforme sera installée à Toulouse.

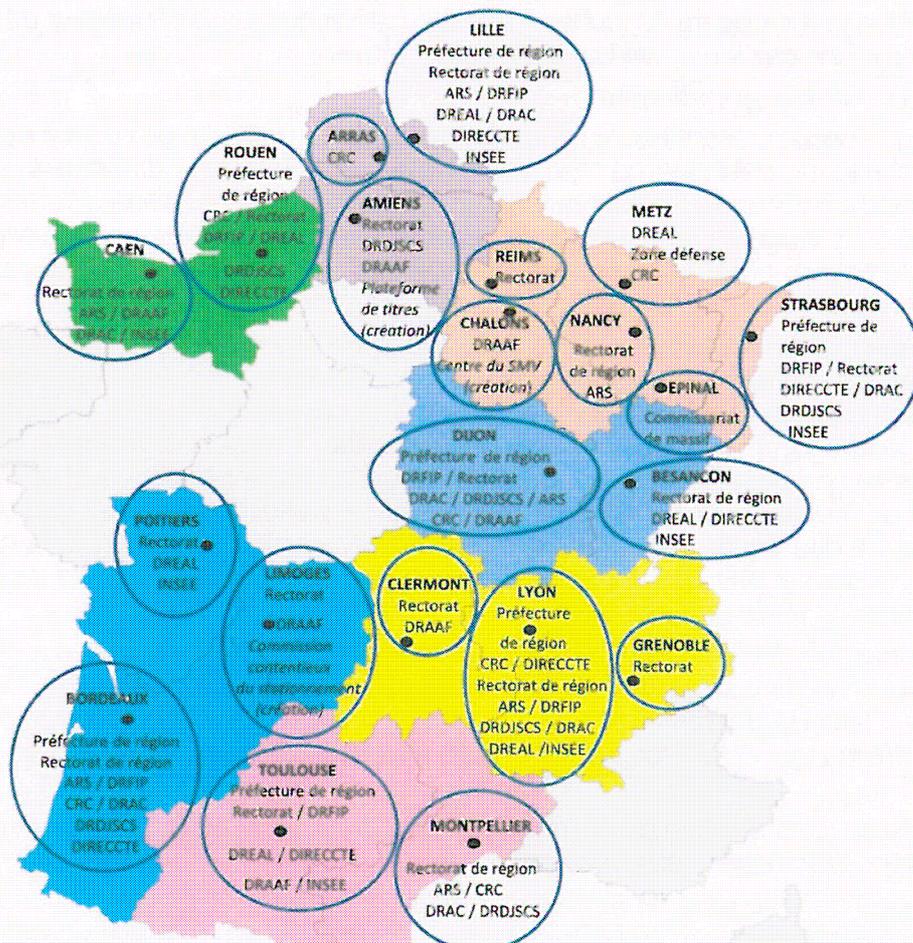
La DRFIP 34 perdra dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 le Contrôle budgétaire en région, l'expertise économique et financière et la politique immobilière de l'état.

Deux échéances différentes pour deux autres missions

- La certification des fonds structurels européens à l'horizon 2020
- La paierie régionale qui devra être impérativement rattachée au siège principal de la région. Ce dernier sera désigné le 1<sup>er</sup> juillet 2016 au plus tard par le conseil régional, selon toute vraisemblance Toulouse, déjà nommé siège provisoire.

Après que les implantations des sièges des différentes Directions aient été arrêtées lors du Conseil des ministres du 31/07/15 comme indiqué dans la carte ci-dessous.,

### RÉFORME TERRITORIALE DE L'ÉTAT - CARTE DES SIÈGES



L'expert en complément de cet exposé a précisé le calendrier de mise en œuvre de la réforme.

Une équipe projet a établi des macro organigrammes pour les nouvelles directions régionales avec remontée par le préfet auprès de La DGFAP prévue le 31/10/15.

Les études d'impact (suppressions d'emploi et mobilité géographique ) doivent être présentées en CHSCT et CTL avant remontée nationale le 31/12/2015 au plus tard, d'où un CHS local programmé le 17 novembre suivi d'un CTL le 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour avis formel.

Le 01/01/2016, les préfets de région et les Directeurs régionaux définitifs seront nommés.

C'est le point de départ des mouvements de personnel.

Pour notre Direction locale, l'impact est « minime » car il concernerait 25 agents .

Un accompagnement interministériel est prévu en cas de mobilité géographique si un agent veut suivre la mission à laquelle il était rattaché.

Pour FO, ce sont 25 suppressions d'emploi de trop qui auront un effet domino sur les mutations à venir sur la commune de Montpellier . La Direction considère que cela n'impacte pas vraiment les personnels puisqu'il n'y a pas de mobilité géographique imposée même s'ils changent de service . FO affirme que les mutations pour convenance personnelle seront très ralenties voire impossibles sur plusieurs années d'autant que les suppressions de poste continueront en 2016.

**Pour FO cette réforme territoriale est mauvaise elle affaiblit certaines régions et éloigne encore les usagers des services publics. La dématérialisation avec son corollaire de suppressions d'emploi ne répond pas aux attentes des citoyens.**

## **Questions Diverses**

Vos représentants ont interpellé la Direction sur les modalités d'entretien évaluation des agents Berkani.

Rédigé sur le même modèle que nos notations ,avec « objectifs assignés pour l'année à venir » notamment, relève au mieux d'une improvisation totale du dialogue social et d'une ignorance de la situation sociale difficile de la plupart d'entre eux.

**Les élus FO-DGFIP 34: Titulaires: Bernadette JAGA- Olivier VERNEGEOL**